

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 15 MARS 1875.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un Crédit spécial de 2,500,000 francs pour la continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.

(Voir les N^{os} 66 et 109 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SOLVYNS, BERGH, le Vicomte DU BUS DE GISIGNIES, VAN OVERLOOP, DE KERCKOVE et le Baron d'ANETHAN, Rapporteur.

MESSIEURS.

Un nouveau crédit de 2,500,000 francs est demandé par le Gouvernement pour continuer la construction du Palais de Justice, à Bruxelles.

Les crédits votés s'élevant à la somme de 9,500,000 francs, sont presque entièrement absorbés, comme le prouvent les annexes jointes au Projet. De leur côté la province du Brabant et la ville de Bruxelles, ont, conformément aux engagements contractés, payé des sommes montant ensemble à 4,150,000 francs, de manière que les sommes allouées jusqu'ici se montent en totalité à 13,650,000 francs sur lesquelles il a été dépensé fr. 13,581,285-85 c.

Nous avons à différentes reprises exprimé le regret qu'une construction aussi importante ait été commencée sans qu'au préalable des devis exacts et complets aient été fournis, mais nous avons en même temps reconnu que non seulement il fallait achever le Palais commencé, mais encore se garder, par des économies inopportunes et peu intelligentes, de lui ôter le caractère monumental qui doit en faire un des plus beaux édifices de la capitale.

Le coût total du Palais a été évalué à 26 millions ; M. le Ministre de la Justice a confirmé récemment encore l'exactitude de ce chiffre et nous aimons à croire que ses prévisions, basées sur les renseignements fournis par des hommes compétents, ne seront pas trompées.

(2)

Dans cette situation, la majorité de la Commission pense qu'aucune objection ne peut s'élever contre la demande faite par Département de la Justice, et elle vous propose, en conséquence, par quatre voix et deux abstentions, d'adopter le Projet qui vous est soumis.

La Commission exprime à l'unanimité le désir que désormais, quand de nouveaux crédits seront demandés, on y joigne les devis des ouvrages encore à exécuter, tant pour la construction que pour le mobilier.

Le Président-Rapporteur,
Baron D'ANETHAN.